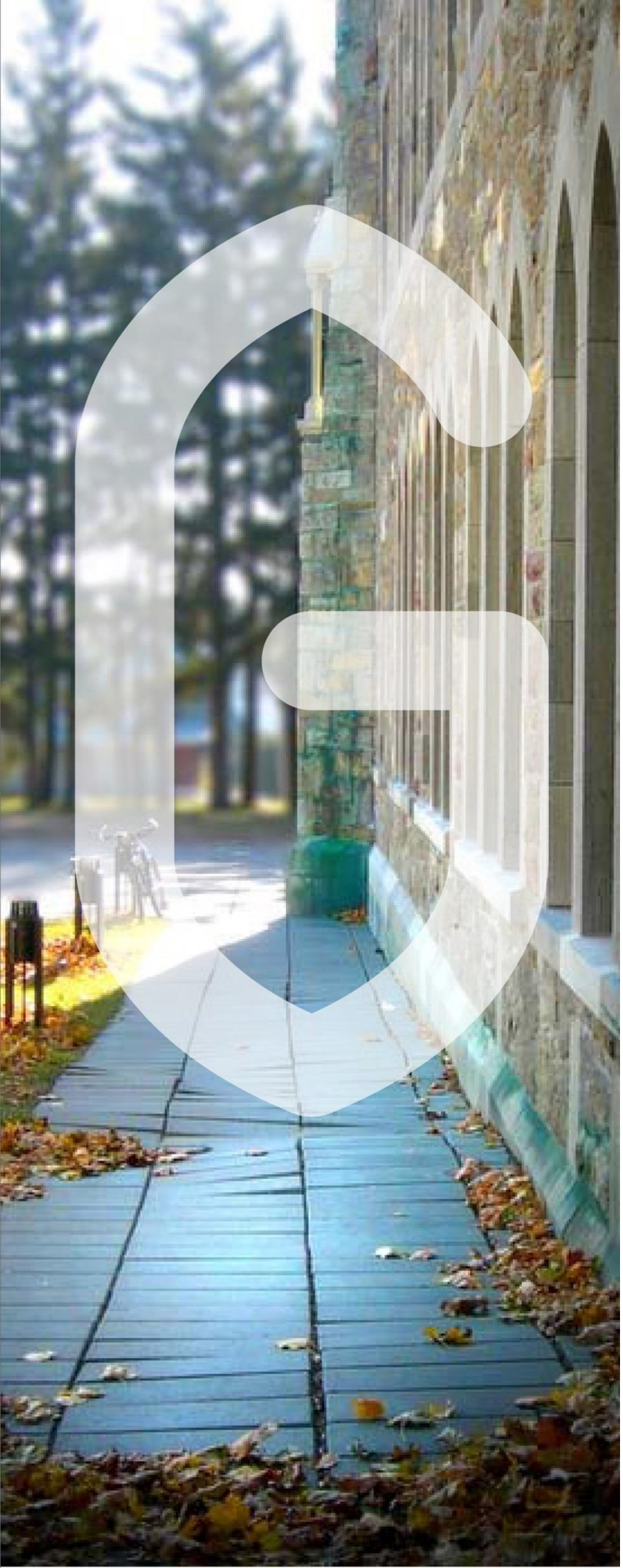

CÉGEP GÉRALD-GODIN

Rapport annuel

2013 – 2014

Adopté par le
Conseil d'administration (181-015-181.03)
(17 mars 2015)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT 4

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 5

BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE 6

Faits saillants des réalisations 10

Perspectives d'avenir 13

EFFECTIF ÉTUDIANT 14

PLAN INSTITUTIONNEL DE RÉUSSITE 15

STATISTIQUES SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE 17

SUIVI DU PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 21

RÉINVESTISSEMENT À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 23

SOUTIEN POUR FAVORISER DE SAINES HABITUDES DE VIE 24

LES ÉTATS FINANCIERS 26

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2013 28

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2013-2014 29

PRIX ET BOURSES : 2013-2014 30

LISTE DES RETRAITÉS : 2013-2014 34

FONDATION DU COLLÈGE GÉRALD-GODIN 35

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS 36

ANNEXE 42

MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, je vous transmets le rapport annuel du Cégep Gérald-Godin.

Vous pourrez constater à la lecture des pages de ce rapport, la détermination et le dévouement d'une équipe dynamique qui a su relever des défis importants dans un contexte budgétaire qui reste toujours difficile.

L'autorisation de donner le programme en Soins infirmiers a certes été un élément positif pour le Cégep cette année. La première cohorte d'étudiants entrera en août 2015. Nous sommes persuadés que ce nouveau programme est le premier d'une série de nouveaux programmes à voir le jour. On ne saurait trop souligner le travail de la Direction générale et de la Direction des études dans l'obtention et la mise en place de ce programme.

Par ailleurs, le Cégep a lancé l'initiative CRÉE TA VILLE. Après le Colloque sur les applications mobiles de l'année 2012-2013, voici un autre événement fédérateur. La première édition a permis la participation de cinq écoles secondaires de la région. La deuxième édition s'étendra à toute la région métropolitaine et s'annonce déjà comme un grand succès. Plusieurs cégeps ont d'ailleurs manifesté leur intention d'y participer.

Parmi tous ces projets, un projet mobilise la haute direction et le conseil d'administration : continuer à maintenir le cap pour retrouver l'équilibre budgétaire.

Louis Bossé
Président du conseil d'administration

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2013-2014 marque un point tournant dans l'histoire du Cégep Gérald-Godin. L'autorisation de donner le programme en Soins infirmiers, combinée aux programmes existants en production pharmaceutique, pose les fondements d'un futur pôle de formation et de recherche en santé, un secteur en pleine croissance compte tenu du vieillissement de la population. C'est d'ailleurs dans une perspective d'innovation que se développera la pédagogie de ce programme.

Le Cégep Gérald-Godin aurait-il maintenant des aspirations de leadership en innovation à la fois pédagogique, technologique et sociale? Le succès de collaboration du concours techno CRÉE TA VILLE, dès sa première année, indique que le Cégep est dans la bonne direction. Avec des partenaires comme Hydro-Québec, TechnoMontréal, Éducation Montréal, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, C2 Innovations ainsi que l'École de technologie supérieure, le Cégep Gérald-Godin aligne ses efforts à ceux de ses partenaires afin de stimuler l'intérêt des jeunes pour les carrières techniques et scientifiques.

Cette ouverture à la collaboration n'empêche pas le Cégep de renouer avec ses racines humanistes. Les célébrations entourant le 75e anniversaire de Gérald-Godin, l'homme, le poète et le politicien, auront suscité des rencontres et des échanges sur la vision d'origine. Nous sommes en train de réaliser le rêve de fonder et de faire vivre une institution d'enseignement collégial francophone forte aux frontières de l'Amérique anglo-saxonne. Puissions-nous continuer de travailler ensemble afin de poursuivre ce travail essentiel à notre communauté.

Christian Roy
Directeur général

BILAN DU PLAN STRATÉGIQUE

Après trois années d'efforts et de démarches auprès des instances régionales et ministérielles, le Cégep Gérald-Godin a finalement obtenu l'autorisation de donner le programme en Soins infirmiers de manière permanente. Le programme sera offert dès l'an prochain, ce qui permettra au Cégep, au terme des trois années du DEC, d'augmenter son effectif de 50 à 100 étudiants. Dans une période d'austérité, l'obtention d'un nouveau programme constitue donc une très bonne nouvelle.

Dans la poursuite des objectifs et des orientations du *Plan stratégique*, les quatre priorités pour 2013-2014 étaient :

PRIORITÉS	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
1- Élargissement de l'offre de formation	Obtenir l'autorisation de donner le programme en Soins infirmiers afin de : - Attirer de nouvelles clientèles - Diversifier la carte de programmes techniques - Augmenter les revenus - Contribuer à combler la pénurie d'infirmières à Montréal
2- Positionner et structurer la recherche	- Renforcer les programmes d'enseignement - Attirer, retenir et mobiliser des enseignants ayant de l'intérêt pour la recherche - Créer des partenariats avec l'industrie - Développer les échanges avec le milieu - Diversifier les sources de financement - Augmenter la synergie entre les programmes d'enseignement - Ouvrir de nouvelles opportunités d'enseignement
3- Adopter et mettre en œuvre un *Plan de réussite*	- Augmenter le taux de réussite en première session ainsi que le taux de diplomation - Attirer et retenir les étudiants
4- Augmenter l'efficacité opérationnelle	- Continuer de mettre en place de bonnes pratiques de gestion - Augmenter l'agilité de l'organisation

ÉLARGISSEMENT DE L'OFFRE DE FORMATION

L'élargissement de la carte de programmes est un élément-clé pour le développement de l'institution. L'ajout d'au moins un programme technique était déjà inscrit dans les objectifs du *Plan stratégique*. Cependant, ce n'est qu'en 2011 que la réflexion et l'analyse sur le développement de l'offre de formation ont réellement commencé. Quels programmes devaient être demandés? Dans quels buts? En fonction de quels besoins? Selon quels critères?

La nouvelle de l'autorisation pour Soins infirmiers marque donc la fin d'une étape dans un long processus de développement qui, nous le verrons plus loin, vise aussi à offrir de nouvelles attestations (AEC) à la Formation continue. Pour arriver à cette fin, il aura fallu entreprendre des négociations à plusieurs niveaux, à commencer avec la table interordres réunissant les trois commissions scolaires et les onze autres cégeps de Montréal. Au départ, et pour de multiples raisons, dont le manque de stages et la difficulté de recruter des enseignants à l'échelle métropolitaine, notre demande ne faisait pas l'unanimité auprès des autres cégeps. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, qui a la responsabilité de gérer la demande de stages et qui est déjà aux prises avec des difficultés de placement, n'était pas non plus favorable. Nous avons donc plaidé notre cause auprès des plus hautes autorités des ministères concernés, soit ceux de la Santé et de l'Enseignement supérieur. Ensuite, nous avons fait accepter notre plan et notre budget d'implantation auprès de la Direction des programmes du ministère.

Il est important d'observer que la réussite de cette initiative est en grande partie due au soutien du milieu, autant des enseignants que du conseil d'administration, des CSSS de l'Ouest-de-l'Île et de Vaudreuil, des ministres ou des équipes ministérielles. Bref, le large consensus de la communauté en faveur de ce programme a fini par convaincre la Direction des programmes du ministère de la pertinence d'autoriser le Cégep Gérald-Godin à donner Soins infirmiers.

Dans le contexte, il est aisé de comprendre que le dossier de la demande d'autorisation en Soins infirmiers a demandé des efforts intensifs et soutenus de la Direction générale, tout au long de l'année.

La mise en place du programme est commencée. L'enseignante engagée pour coordonner cette étape est aussi responsable du projet ESPA pour les cégeps de Montréal. Ce projet vise à intégrer l'utilisation de simulateurs (robots) à l'enseignement pratique afin de réduire la pression sur la demande de stages en milieu hospitalier. Elle a aussi collaboré à la demande de Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du Cégep Gérald-Godin en technologies médicales (voir sous-section Recherche, ci-après). L'implantation du nouveau programme en Soins infirmiers se fera donc sous le signe de l'innovation.

Par ailleurs et dans une perspective élargie de développement, il est utile de saisir le rôle ainsi que la contribution de la Formation continue. Le DEC en Production pharmaceutique provient des

AEC. Technologie de la production pharmaceutique est le seul programme exclusif à Gérald-Godin. Il est au centre du positionnement du Cégep. Or, quel avenir nous réserve la nouvelle AEC en Applications interactives que vient de développer la Formation continue? L'avenir est difficilement prévisible, mais on peut d'ores et déjà affirmer que cette attestation réveille le leadership de Gérald-Godin en innovation pédagogique, un leadership qui s'était quelque peu atténué dans les dernières années.

Le développement de l'offre ne s'arrêtera pas au programme en Soins infirmiers. Il continuera en 2014-2015. En effet, le Cégep a amorcé une démarche de demande d'autorisation permanente en Techniques d'éducation à l'enfance. Avec deux nouveaux programmes, le Cégep pourrait atteindre un effectif de 1 400 étudiants d'ici cinq ans.

RECHERCHE

Malgré un dossier complètement vierge en recherche, et dans le but de consolider l'activité des programmes techniques, le Cégep Gérald-Godin a répondu à l'appel de projets du MESRS pour de nouveaux Centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

En prenant connaissance des besoins du système de santé par l'entremise de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, le Cégep a positionné sa demande dans les technologies médicales destinées aux soins à domicile. L'expertise de ce centre serait développée par les enseignants-chercheurs reliés à quatre programmes : Microélectronique et robotique, Informatique, Production pharmaceutique et Soins infirmiers.

Avec les restrictions budgétaires et le changement de gouvernement, la nouvelle initiative risque de ne pas trouver de financement au provincial aussi rapidement que prévu. Néanmoins, la vision et les fondements inédits de ce CCTT pourraient trouver preneur au fédéral dans le cadre des programmes du CRSNG.

Avec l'adoption de politiques conformes aux règles fédérales, le Cégep est maintenant accrédité par cet organisme et peut désormais soumettre des demandes de subventions à la recherche. À partir de cet acquis, il faut procéder par étapes. Fort d'ententes de partenariat de recherche appliquée avec deux PME technologiques conclues à la fin de l'été, le Cégep soumettra une première demande de subvention au programme de Renforcement à l'innovation du CRSNG à la fin octobre. C'est une première étape.

Le succès du Colloque sur les applications mobiles en 2013 et celui du concours CRÉE TA VILLE en 2014 montrent la capacité du Cégep à conclure des partenariats pour stimuler l'innovation. En plus de poser des assises solides au développement de la recherche appliquée, ces initiatives ont

tranquillement permis de baliser un positionnement et d'établir une vision. L'enjeu sera de maintenir cette direction jusqu'à ce l'arbre ait produit tous ses fruits.

RÉUSSITE

L'année 2013-2014 a été la première année de mise en œuvre du *Plan de réussite*, un plan vivement attendu par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), mais aussi par le conseil d'administration du Cégep. Il faut féliciter la Direction des études pour le consensus qu'a recueilli le Plan auprès de tous les programmes d'enseignement. Le Plan permet de répartir équitablement le financement des mesures d'aide à la réussite dans chacun des programmes. Il permet de décider des mesures à prendre pour faciliter la réussite des étudiants en fonction de la réalité et des besoins spécifiques du programme. Après un an, il est un peu tôt pour mesurer clairement l'impact de l'ensemble de ces mesures sur la réussite. Il est toutefois évident que la mise en place de mesures ciblées induit une dynamique positive. On indique à l'étudiant que sa réussite est une préoccupation, on donne aux enseignants des outils de rétroaction supplémentaires et on entraîne un mouvement d'amélioration continue.

Dans le contexte où toutes les disciplines, incluant philosophie et éducation à la santé physique physique, mais excluant historiquement français, sont regroupées par programme, l'approche est gagnante. À court terme, il faudra voir s'il est possible ou comment il serait possible de rallier les enseignants de français à cette approche.

L'an dernier, le Cégep a augmenté de 15 % le financement du Centre d'aide en français (CAF). C'est une mesure efficace. Les étudiants inscrits au CAF bénéficient de mentors professionnels et donc, d'un encadrement exceptionnel. Toutefois, il reste des efforts à faire pour améliorer la réussite des plus faibles, notamment ceux qui suivent le cours de mise à niveau. En théorie, on pourrait augmenter la capacité du CAF, mais en pratique, le Cégep, qui investit déjà plus que les Cégeps environnants dans le soutien à la réussite en français, ne dispose tout simplement pas de ressources financières suffisantes.

Il faudra donc faire preuve d'ouverture et de créativité, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs ou en développant de nouvelles approches. Pour le cégep francophone de l'Ouest-de-l'Île, le français, c'est important. Il faut néanmoins se rendre à l'évidence. À cause de tendances lourdes comme l'afflux d'allophones et l'augmentation des élèves en difficulté en provenance du secondaire, les étudiants arrivent au cégep plus faibles en français qu'il y a 15 ans. Or, les cégeps sont tenus légalement de donner le plus grand accès à tous. Le défi est de taille. Dans le contexte, nous veillerons à ce que soient lancées rapidement des initiatives visant à soutenir la réussite du plus grand nombre.

EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Comparativement à John-Abbott, Montmorency ou Ahuntsic, le Cégep Gérald-Godin est un petit Cégep, ce qui, à certains égards constitue un avantage, mais eu égard à l'organisation, une moins grande profondeur, notamment dans le cas d'absence prolongée ou de départ, peut causer des soucis supplémentaires. Le retour progressif du directeur des services administratifs après quatre ans de congé en maladie et son départ définitif au printemps nous ont amenés à revoir la structure, l'objectif étant de la renforcer à coût égal.

Ainsi, nous avons créé un nouveau poste de directeur des finances (ayant aussi la responsabilité des approvisionnements), séparé de la fonction de ressources matérielles et administratives. La transition a néanmoins pesé sur les services administratifs ainsi que sur la direction générale puisqu'il a fallu combler les absences reliées au retour progressif.

Par ailleurs, les processus de gestion ont été revus et améliorés dans tous les services assurant un meilleur fonctionnement (voir bilans des directions, en annexe).

Il serait difficile de quantifier l'impact de ces améliorations, mais, compte tenu du fait que la reddition de comptes est similaire et que nos équipes sont légères en en comparaison avec les grandes institutions, l'organisation est efficace.

Faits saillants des réalisations

Dans cette section, au lieu d'être présentés chronologiquement, les faits saillants sont regroupés autour des valeurs qui caractérisent et soutiennent l'évolution du Cégep Gérald-Godin : un cégep humain, ouvert et dynamique.

Un Cégep humain

- Le personnel, particulièrement les enseignants, s'est fortement impliqué dans les activités entourant la célébration du 75e anniversaire de naissance de Gérald Godin, symbole d'humanisme et d'ouverture aux communautés culturelles.
- Les festivités du 75e ont entraîné une seconde visite du ministre de l'Enseignement supérieur, monsieur Pierre Duchesne, en six mois.
- La conférence de Jacques Parizeau fut sans doute un point culminant de la programmation du 75e.
- Au printemps, la Direction générale s'est engagée à financer une activité de retrouvailles

dans le cadre de la 10e édition de la Semaine des sciences humaines.

- Les célébrations du 15e anniversaire du Cégep auront lieu à la journée d'accueil du personnel en août 2015 avec une activité de reconnaissance toute spéciale, marquant les 5, 10 ou 15 ans d'engagement de plus de 60 employés.
- De manière générale, nous essayons de préserver cette valeur d'un Cégep humain dans la gestion du Collège ainsi que dans nos relations avec les étudiants et les employés pour qu'elle continue d'être un atout.

Un Cégep ouvert

- À l'automne, le Cégep a accueilli 4 600 élèves de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) dans le cadre d'une exposition sur les métiers et les programmes de formation professionnelle et technique. Le Cégep n'a jamais reçu autant d'élèves de secondaire 4 et 5 qui pourraient être directement intéressés à poursuivre leur parcours de formation à Gérald-Godin. Cette initiative est le fruit d'un rapprochement stratégique avec la direction de la CSMB et de communications étroites avec leurs conseillers d'orientation.
- Le programme en Sciences humaines a reconduit l'excellente initiative de voyage en Méditerranée qu'il organise annuellement. Les programmes en Sciences de la nature, Technologie de la production pharmaceutique et Techniques de comptabilité et de gestion ont eux aussi réalisé des voyages éducatifs à l'extérieur du pays.
- Compte tenu de son expérience chez SECOR en analyse du marché du travail, le directeur général du Cégep, monsieur Christian Roy, a accepté l'invitation de la table des directeurs généraux des cégeps de Montréal (RCMM) à siéger comme co-président du comité de veille d'Éducation Montréal. En pratique, monsieur Roy a piloté une étude prospective de l'évolution de la demande de compétences dans le but d'arrimer l'offre de formation. Les résultats de cette analyse ont été très bien reçus. M. Roy les a présentés à sept regroupements de l'éducation, du marché du travail et d'organismes gouvernementaux dont le Conseil emploi métropole et la Commission des partenaires du marché du travail. Cet engagement montre l'intérêt et l'intention du Cégep Gérald-Godin à collaborer au développement du réseau de l'enseignement et de la région métropolitaine.
- Afin de consolider nos liens avec l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, nous avons accepté de prêter le terrain du Cégep à la ville pour qu'elle puisse organiser un concert public, le samedi 30 août.
- Nous avons reçu au début de l'hiver la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial qui a produit un rapport positif sur le *Plan de réussite* et suggéré de nous doter d'un tableau de bord afin de suivre de plus près la mise en œuvre du *Plan stratégique*. Il était dans nos plans de réaliser ce tableau de bord cette année qui, en fait, est la dernière année du *Plan stratégique 2011-2015*.
- Par ailleurs, un comité a été mis en place pour souligner la 15e année d'opération du Cégep Gérald-Godin, les premiers étudiants ayant été accueillis en août 1999. Nous

inviterons à cette occasion, les anciens employés et les anciens étudiants du Cégep en collaboration avec la Fondation.

Un Cégep dynamique

- Les démarches qui ont résulté en autorisation de donner le programme en Soins infirmiers démontrent clairement l'engagement du Cégep Gérald-Godin de se développer pour répondre à l'évolution des besoins de sa communauté. Ce fut une bataille difficile, un défi de tous les instants. Au fil des discussions aux différentes tables de concertation, certains ont encore une fois remis en question l'existence même du Cégep Gérald-Godin. Espérons que ces ressentiments s'estomperont. Quant à nous, il faut désormais concentrer nos efforts sur la mise en place du nouveau programme.
- Compte tenu de son succès, fallait-il une suite au Colloque sur les applications mobiles? Les participants avaient été surpris de la qualité de la programmation et de l'organisation du Colloque. Toutefois, une question demeurait. Comment attirer plus de jeunes du secondaire vers les carrières techniques et scientifiques? L'idée d'un concours avait surgi entre les partenaires. Elle a même été discutée jusque dans les officines des responsables de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI). L'initiative a définitivement pris forme lors d'une rencontre avec les programmes en Microélectronique et robotique, Sciences de la nature ainsi qu'Arts, lettres et communication. Les trois programmes avaient décidé de conjuguer leurs efforts pour réaliser une exposition commune pour les travaux de leurs finissants, mais ils manquaient de financement. C'est alors qu'a surgi l'idée du concours sur des défis technologiques ayant pour thématique la ville du futur. Le concept pourrait intéresser des partenaires et nous donner accès à du financement externe. C'est ainsi qu'Hydro-Québec, TechnoMontréal, Éducation Montréal, Bell, le CLD de l'Ouest-de-l'Île et C2 Innovations sont devenus partenaires et que nous avons recueilli le financement nécessaire à toute l'organisation.
- Enfin, avec l'aide d'une ressource prêtée par la Direction régionale du MESRS, nous avons monté une proposition de CCTT en technologies médicales. Parce qu'elle permet d'associer quatre programmes d'enseignement, à commencer par Soins infirmiers comme domaine d'application, ainsi que Microélectronique et robotique, Informatique et Production pharmaceutique, l'orientation du CCTT est unique. Ce dossier mérite d'être étroitement suivi dans les prochaines années.

Perspectives d'avenir

Malgré un contexte difficile, le Cégep Gérald-Godin se tire bien d'affaire, année après année, il renforce son positionnement dans le réseau collégial. La situation financière est sous contrôle. Cependant, les facteurs de risque se multiplient et la vigilance est de mise. Il reste deux ans pour atteindre l'équilibre budgétaire. Les compressions budgétaires s'ajoutent de manière récurrente. La révision ministérielle des programmes de formation technique est amorcée. Le déclin démographique poussera les cégeps en région à demander des ajustements au financement dans une enveloppe globale qui diminue. Dans la même veine, le moratoire sur les nouvelles modalités de financement de la formation continue sera levé, ce qui risque de favoriser les régions.

Plus près de nous, la concurrence s'intensifie. Les clientèles se transforment. La baisse de demandes d'admission de cette année ne doit pas se répéter. L'opportunité d'un réalignement de parcours proviendra du nouveau *Plan stratégique* dont les travaux commenceront à l'hiver. Ce sera l'occasion de revoir nos valeurs, analyser l'évolution du contexte, préciser les enjeux et prendre, s'il y a lieu, de nouvelles orientations. À court terme, et pour répondre à la suggestion de la CEEC, nous allons formaliser un premier tableau de bord institutionnel.

On peut déjà affirmer que presque la totalité des actions prévues au *Plan stratégique 2011-2015* ont été mises en œuvre. Depuis trois ans, le Cégep Gérald-Godin a progressé de manière significative. L'initiative la plus difficile aura sans doute été celle conduisant à l'autorisation du programme en Soins infirmiers. Au quotidien, il ne faut pas sous-estimer l'ensemble des actions dont plusieurs sont strictement opérationnelles. Le Cégep dispose d'un minimum de ressources pour les réaliser et, en même temps, effectuer des transformations stratégiques.

En ce sens, la mobilisation du personnel est un facteur clé de réussite. Cette mobilisation est actuellement facilitée par un fort sentiment d'appartenance. Après quinze ans, le mythe fondateur est encore présent, ralliant la majorité des employés. Le défi se situe dans l'ouverture au changement. À l'avenir, comment s'adapter aux nouvelles clientèles étudiantes? Comment répondre à leurs besoins? Comment se positionner à travers l'évolution rapide des technologies et les transformations socio-économiques? Comment construire un nouveau projet éducatif? Dans l'ensemble, l'avenir s'annonce prometteur. Comme suite aux résultats de cette année, les priorités de 2014-2015 sont le développement ainsi que le recrutement.

EFFECTIF ÉTUDIANT

NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR PROGRAMME A-2013

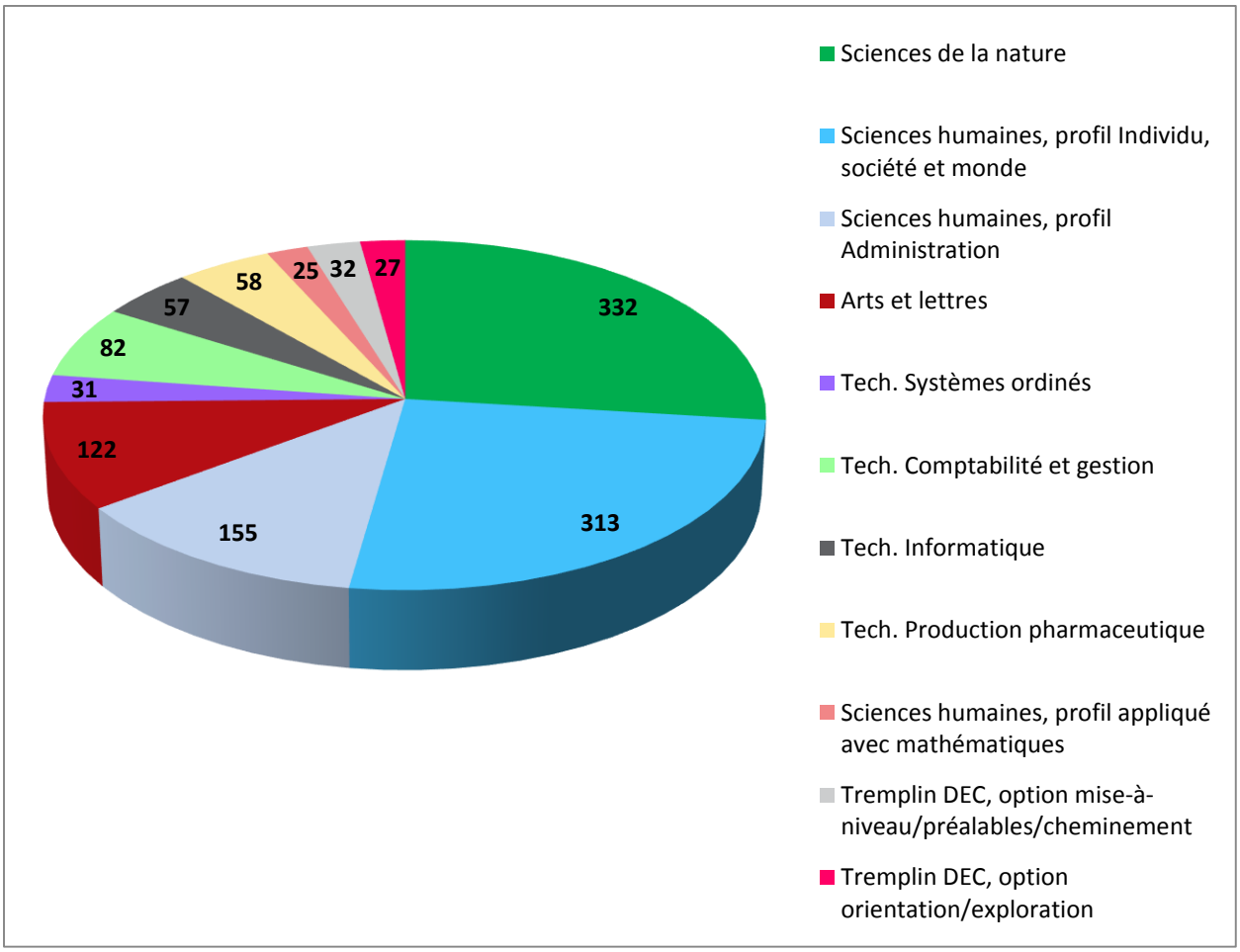

Source : Registrariat du Cégep Gérald-Godin, 30 sept 2013

PLAN INSTITUTIONNEL DE RÉUSSITE

Dès leur entrée au Cégep, les étudiants bénéficient de mesures d'aide à la réussite conçues pour les soutenir dans leurs défis éducatifs particuliers. Ils ont ainsi la possibilité de voir leurs chances de succès augmentées par l'appui offert, tant au niveau institutionnel qu'au niveau des programmes d'études et regroupements. Guidés par les principes mis de l'avant dans le *Plan institutionnel de réussite 2013-2015*, les acteurs du Cégep unissent leurs efforts pour offrir un soutien adapté aux besoins des étudiants.

Mesures d'aide à la réussite

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, des mesures d'aide ont été offertes aux étudiants par l'entremise des différents services du Cégep. Parmi ces mesures dites institutionnelles, on retrouve entre autres l'accueil des nouveaux étudiants, un service d'aide pédagogique individuelle, un service de psychologie, l'encadrement et le soutien aux activités étudiantes ainsi que le Centre d'aide en français (CAF).

Chacun des programmes et des regroupements ont également offert des mesures d'aide spécifiques aux problématiques rencontrées par leurs étudiants.

Comité institutionnel de la réussite

Un Comité institutionnel de la réussite, comité consultatif représentant l'ensemble des intervenants du Cégep, a siégé tout au long de l'année 2013-2014. Dans le cadre de ses travaux, le Comité a travaillé à l'élaboration d'un portrait de la population étudiante du Cégep, en accord avec les objectifs du *Plan institutionnel de réussite 2013-2015*. Le mandat du Comité sera reconduit en 2014-2015 afin que le Cégep puisse continuer à bénéficier de l'expertise qui s'y est développée.

Soutien financier du MESRST pour l'amélioration de la maîtrise du français

Au printemps 2011, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a approuvé la mise sur pied d'un cadre de mesures visant à mettre en place une offre de services favorisant l'amélioration de la maîtrise de la langue française dans les cégeps. Ce cadre, en vigueur pour une période de cinq ans, touche le Ministère, les cégeps et certains organismes.

Le Cégep Gérald-Godin s'est doté d'un *Plan d'action pour l'amélioration de la maîtrise de la langue française*. Ce dernier vise à donner à la communauté collégiale du Cégep Gérald-Godin (étudiants et employés) des outils qui lui permettront d'améliorer la qualité de sa langue française. Un enseignant de littérature a ainsi été nommé responsable du Service de référence linguistique qui a le mandat de mettre sur pied des activités s'adressant à la communauté collégiale (capsules linguistiques, ateliers en groupe, mentorat, dictées diagnostiques, etc.).

Une formation sur le logiciel Antidote a également été offerte à l'automne 2013 et était ouverte aux employés et étudiants du Cégep.

Annexe S019

PLANS INSTITUTIONNELS DE RÉUSSITE ET ORIENTATION ET ENCADREMENT

ACTIVITÉS RÉALISÉES POUR LES PROGRAMMES CONDUISANT À DES CARRIÈRES SCIENTIFIQUES (DANS LE CADRE DE L'ANNEXE S019)

En 2013-2014, le Cégep a organisé, pour ses étudiants, des activités à caractère scientifique et technologique.

Au cours de l'année, les étudiants du programme Sciences de la nature ont pu se joindre au club d'astronomie du Cégep, assister à des conférences scientifiques dans le cadre de la journée d'activités programme de l'automne 2013, monter des kiosques pour l'Expo-Sciences afin d'y présenter leurs projets, et participer au concours *Sciences on tourne* ainsi qu'au Forum Science et société de l'ACFAS. De plus, un groupe d'étudiants de 2e année s'est rendu au Costa Rica dans le cadre d'un voyage d'études. Finalement, lors de la Semaine des sciences humaines, une conférence sur le cerveau, donnée par M. Bruno Dubuc et destinée aux étudiants de 2e année, a été organisée, ainsi qu'une nuit d'observation en astronomie.

Pour leur part, les étudiants du programme Technologie de la production pharmaceutique ont eu l'occasion de visiter les organisations suivantes : Pfizer Canada inc., Pharmascience inc., Jubilant HollisterStier, Pharmalab inc., L'Oréal Canada inc., ainsi que Coréalis Pharma inc.

Par ailleurs, les étudiants du programme Microélectronique et robotique (TSO) ont visité le EPTECH Show et se sont rendus chez différents fournisseurs d'électronique de la région de Montréal. Ils ont également pu prendre part à différentes conférences, notamment de l'OTPQ (Ordre des technologues professionnels du Québec), de l'ÉTS (École de technologie supérieure) ainsi que de l'entreprise Adventure Light inc. Ils ont participé à différents concours : CRÉE TA VILLE, Robotique CRC, *On déplace de l'air à Poly* ainsi qu'à *Sciences on tourne*. De plus, ils ont pu exposer leurs réalisations dans le cadre la journée CRÉE TA VILLE et lors d'activités au Cégep.

Finalement, les étudiants du programme Techniques de l'informatique se sont impliqués dans l'événement soulignant le 75e anniversaire de Gérald Godin tenu au Cégep en novembre 2013 en programmant un jeu questionnaire sur tablette Android. Ils ont également été amenés à réaliser, pour le cours « Fonctions de travail », des entrevues avec des informaticiens dans leur milieu de travail. Enfin, les étudiants de 3e année ont pu partager leurs expériences de stages en Alternance travail-études dans le cadre d'un cours de 6e session.

12 août 2014

STATISTIQUES SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE

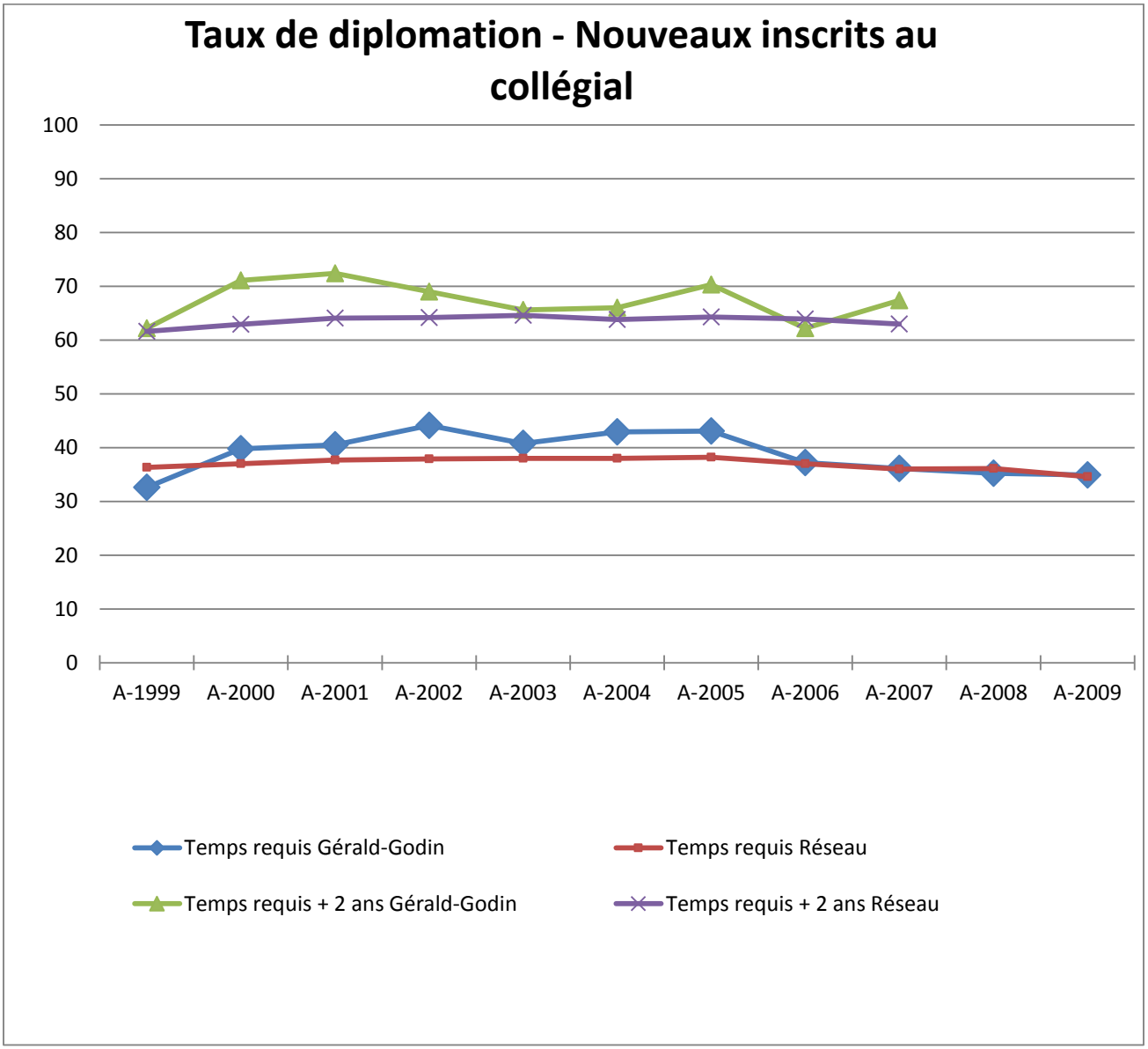

Source : Chesco du MESRST

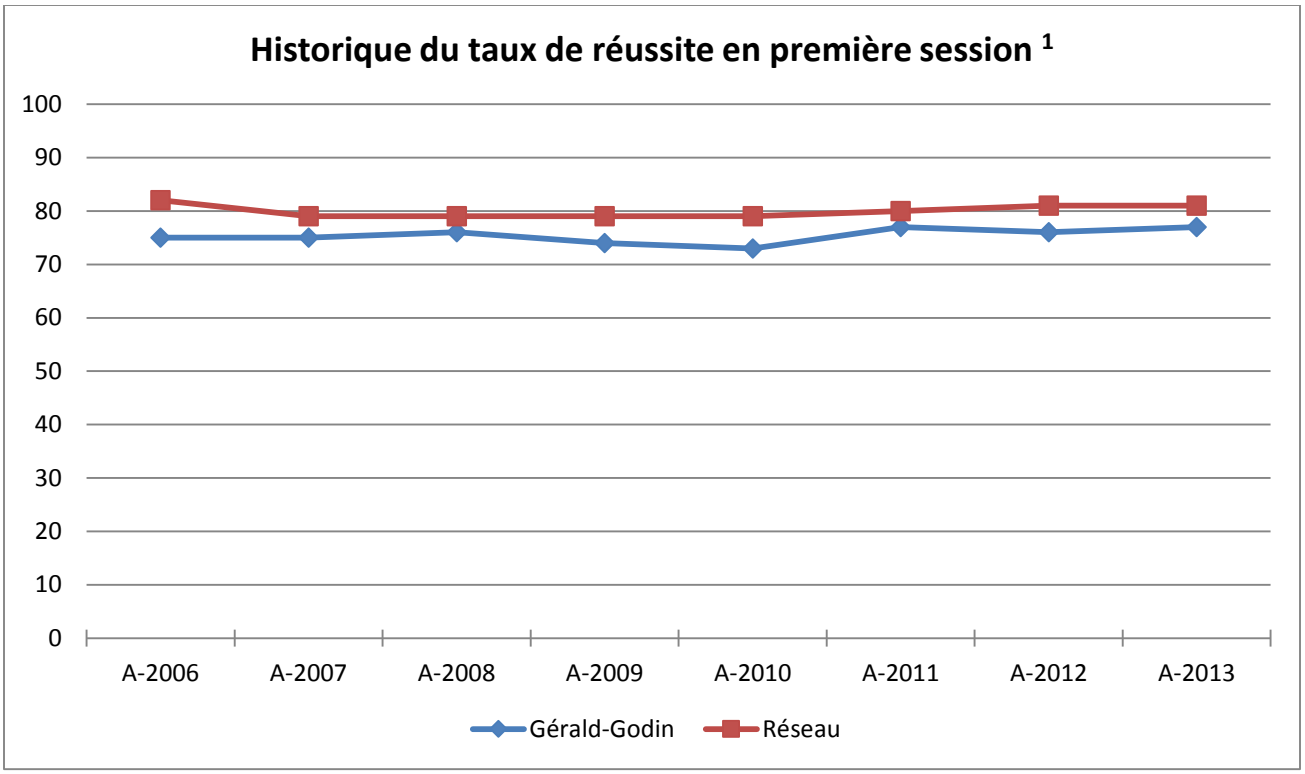

[1]Taux pondérés obtenus en ajustant le taux de réussite du Cégep par rapport à celui du réseau en fonction de la force comparée des étudiants du Cégep et du réseau.

Source : PSEP du SRAM

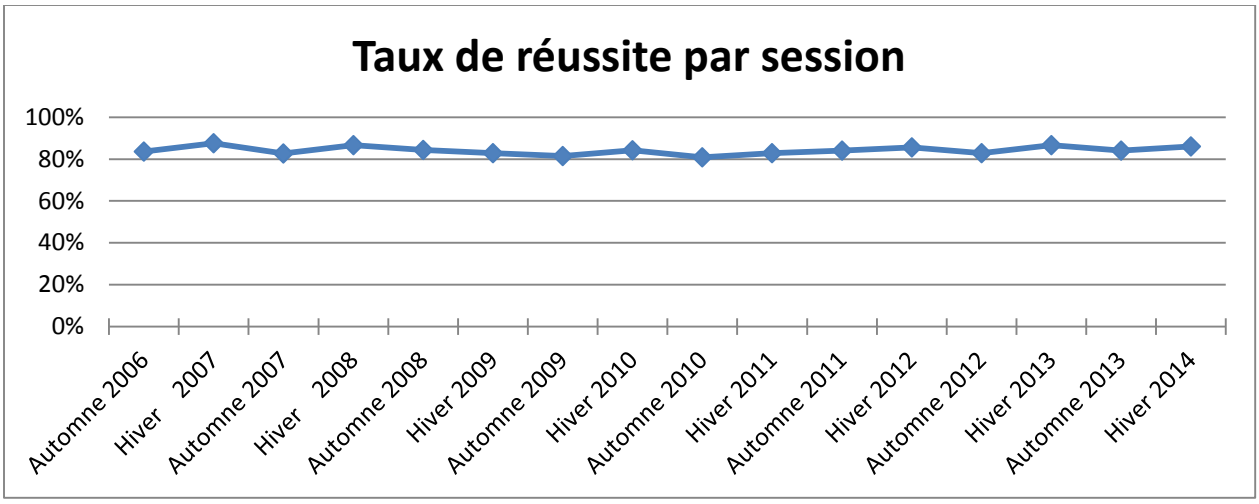

Source : COBA/CLARA

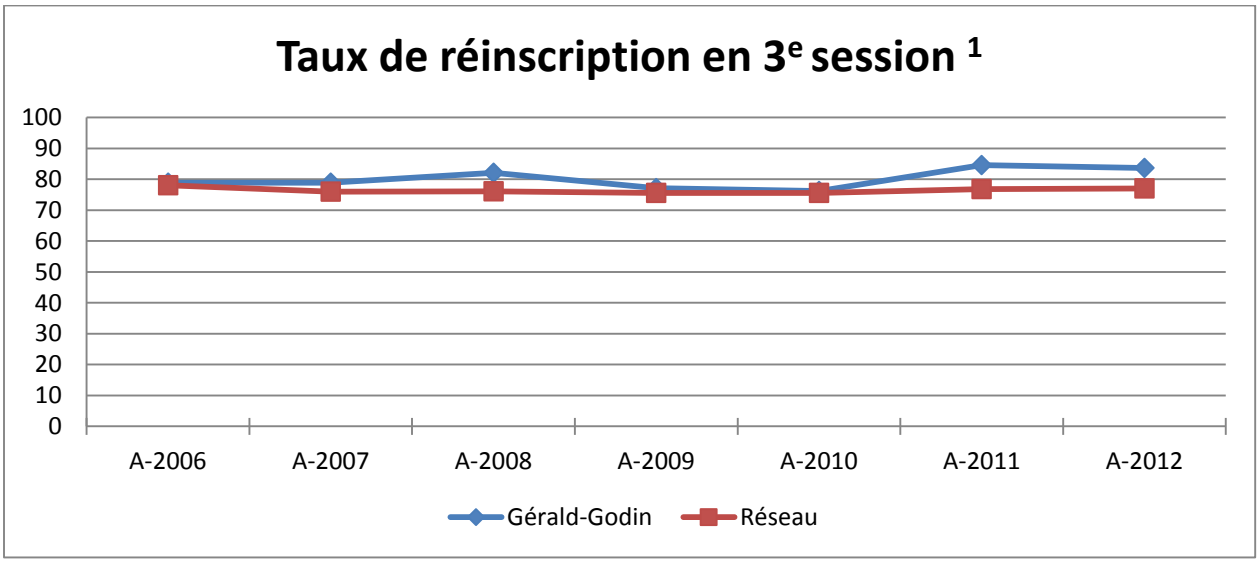

[1]Tout programme, tout collège

Source : PSEP DU SRAM

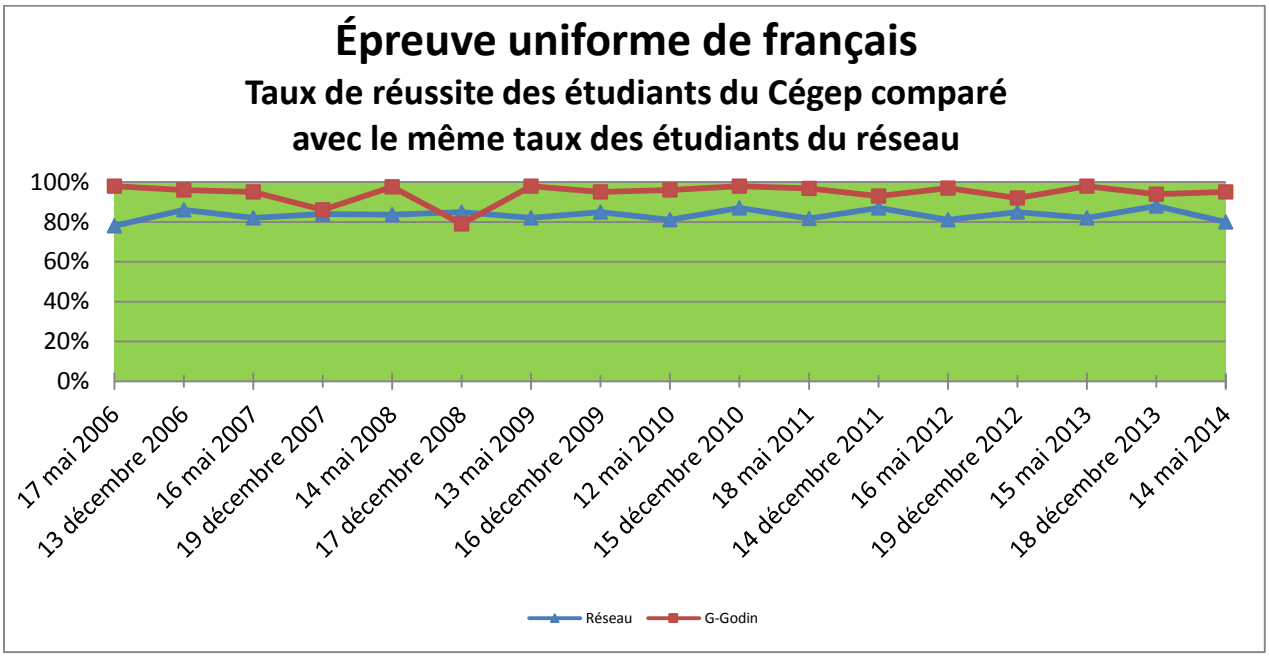

Source: Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

Cote R et admissions à l'université

Cote R moyenne de 27,328 chez les finissants du Cégep qui ont présenté une demande d'admission à l'université pour l'automne 2013, ce qui place Gérald-Godin au 3e rang des cégeps publics montréalais.

Notons que cette année, 95 % des demandes d'admission de nos finissants ont été acceptées.

Source : Base de données BCI (anciennement CRÉPUQ)

SUIVI DU PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE [1]

Suivis attendus en vertu de l'article 18 de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014*

Dans le contexte de l'adoption de cette loi, les collèges ont l'obligation depuis 2010-2011 de réduire leurs dépenses de nature administrative. Cette obligation comporte deux volets :

- Une planification de réduction de la taille du personnel d'encadrement et du personnel administratif
- Un plan de réduction de 10 % des dépenses de nature administrative et de 25 % des dépenses de publicité, de déplacement et de perfectionnement

Le Cégep a présenté au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS) un plan de réduction des dépenses administratives et un plan de réduction de la taille de son personnel. Ces plans ont reçu l'aval du Ministère et le Cégep a atteint les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2013-2014.

Réduction de la taille du personnel d'encadrement et administratif

Bilan - 2013-2014	Cadre	Professionnel	Soutien	Total
Nombre de postes au 30 juin 2010	*7*	*1*	*12*	*20*
Nombre de postes qui ont été coupés pour réduire la taille de l'effectif en 2011-2012	-	-	*2,3*	*2,3*
Nombre de postes qui ont été coupés pour réduire la taille de l'effectif en 2012-2013	*1*	-	-	*1*
Nombre de postes qui ont été coupés pour réduire la taille de l'effectif en 2013-2014	-	-	-	-
Nombre de postes qui ont été supprimés pour réduire la taille de l'effectif	*1*	-	*2,3*	*3,3*
Économie réalisée en 2013-2014	***1***	***-***	***2,3***	***3,3***

[1] ATTENDU EN VERTU DE L'ARTICLE 18 DE LA LOI METTANT EN ŒUVRE CERTAINES DISPOSITIONS DU DISCOURS SUR LE BUDGET DU 30 MARS 2010 ET VISANT LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE EN 2013-2014

Réduction des dépenses de nature administrative

Bilan - 2013-2014	Année de référence 2009-2010	Cible ($)	Cible de réduction (%)	Réel 2013-2014	Réduction (%) 2013-2014
Dépenses de publicité, déplacement et perfectionnement	*158 571 $*	*118 928 $*	*25 %*	*122 161 $*	*23 %*
Dépenses de nature administrative	*559 411 $*	*503 470 $*	*10 %*	*375 903 $*	*33 %*

Le 11 décembre 2014

RÉINVESTISSEMENT À L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Dans le cadre du programme de réinvestissement québécois dans les cégeps, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science a octroyé au Cégep Gérald-Godin la somme de 168 353 $. Ces ressources additionnelles ont permis de financer des projets en lien avec les orientations et les objectifs du *Plan stratégique* du Cégep. En vertu des règles d'attribution présentes dans l'annexe budgétaire S034, les projets devaient se situer à l'intérieur des quatre axes d'interventions ciblés par le Ministère.

Réinvestissement à l'enseignement collégial – cégep (S034)	
Revenus	
Allocation MESRS 2013-2014	168 353 $
	168 353 $
Dépenses	
Projets – Axe 1	155 682 $
Projets – Axe 3	12 671 $
	168 353 $

Axe 1 : Accessibilité, qualité des services et développement des compétences et de la réussite

L'allocation supplémentaire a permis de financer un poste de conseiller pédagogique. Ce conseiller a notamment travaillé à la mise en œuvre du *Plan institutionnel de réussite 2013-2015* en plus d'aider au développement pédagogique. Le Service du cheminement scolaire a aussi bénéficié de sommes qui ont permis le maintien de ressources visant l'encadrement scolaire sur mesure, ainsi que l'orientation et l'information scolaire et professionnelle.

Axe 3 : Fonctionnement et entretien des bâtiments et qualité des lieux de formation

L'allocation reçue permet de financer partiellement le poste de technicien en mécanique du bâtiment. Cette ressource est dédiée à l'amélioration du service offert aux étudiants, aux enseignants et aux autres membres du personnel. Elle rend également possible la réalisation de nombreux projets de réaménagement des espaces et de réfection des bâtiments. Parmi les réalisations de l'année, on retrouve notamment le réaménagement du hall d'entrée, la réfection des fenêtres et divers travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le 11 décembre 2014

SOUTIEN POUR FAVORISER DE SAINES HABITUDES DE VIE

Le Cégep Gérald-Godin a reçu du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie la somme de 6 250 $ dans le cadre de l'annexe budgétaire S035 relative au Soutien pour favoriser de saines habitudes de vie. Différentes mesures ont pu ainsi être mises de l'avant et un certain nombre d'activités organisées en lien avec les orientations suivantes du cadre de référence :

- Orientation 3 – Maintenir et améliorer l'offre de menus santé à prix équivalent ou inférieur à celui des autres menus : L'offre de produits santé a été maintenue à la cafétéria et des menus santé ont été servis lors des activités du Cégep.

- Orientation 4 – Favoriser un horaire permettant de s'alimenter sainement à l'heure du dîner ou offrir des repas santé rapides : L'horaire de cours permettant à chaque étudiant de bénéficier d'une pause adéquate pour la période du dîner a été maintenu.

- Orientation 5 – Encourager davantage les modes de déplacement actifs : Des formations de mécanique pour vélo ont été offertes aux étudiants et plusieurs kiosques de promotion pour le cyclotourisme ont été mis sur pied. Un club de cross-country est en place depuis plusieurs années.

- Orientation 6 – Favoriser l'organisation d'activités physiques récréatives adaptées aux besoins de l'ensemble de la clientèle étudiante : Le maintien et l'implantation de nouvelles activités sportives ont permis de rejoindre un plus grand nombre d'étudiants, notamment la super mise en forme, les arts martiaux, une ligue de soccer, une ligue intramurale de basketball, le badminton libre, le volleyball libre, une ligue de hockey cosom, le cross-country, le zumba, la mise en forme abdos fesses cuisses, le yoga, des tournois sportifs pour tous les goûts, une soirée sportive et beaucoup plus encore. De plus, l'accès à la salle d'entraînement a été accru. Nous avons également organisé un BBQ sportif pour clôturer l'année. Le club plein air a organisé des activités variées afin de valoriser l'activité physique au grand air.

- Orientation 7 – Mettre en place différentes activités de sensibilisation et de promotion en lien avec une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif : Un comité sportif a été maintenu afin d'organiser davantage d'activités sportives au Cégep : un tournoi de hockey cosom, des activités de plein air mentionnant que prendre l'air c'est important, des jeux d'adresse au hockey, du volleyball à l'extérieur, du ballon chasseur, un club de cyclotourisme afin de promouvoir une vie active pour la vie, un atelier de relaxation et de gestion du stress. Quelques ateliers culinaires ont également été offerts à la communauté du Cégep. Une semaine de la santé a été mise sur pied, une activité

« testez des aliments » pour une vie plus saine et plusieurs autres activités de sensibilisation.

- Orientation 8 – Favoriser la collaboration de leurs associations étudiantes et de leur personnel à l'organisation d'activités communes liées à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif : Une semaine de mon Cégep à vélo a été organisée en collaboration avec l'Association étudiante et le personnel du Cégep. Plusieurs activités de mise en forme sont aussi offertes au personnel.

- Orientation 9 – Développer un partenariat avec les intervenants du milieu sportif québécois afin de favoriser la participation du plus grand nombre : Le Cégep travaille en collaboration avec le Réseau des sports étudiants du Québec (RSEQ) pour les compétitions élites de nos équipes sportives.

LES ÉTATS FINANCIERS

Fonds de fonctionnement - Résultats pour l'exercice financier terminé le 30 juin

	2014	%	2013	%
Revenus				
Subventions - Gouvernement du Québec - MESRS	13 765 423	85,37%	13 086 851	84,59%
Subventions - Gouvernement du Québec - MESS	724 652	4,49%	564 511	3,65%
Subventions - Gouvernement du Québec - Autres	486 522	3,02%	540 144	3,49%
Revenus provenant d'autres organismes	203 544	1,26%	253 392	1,64%
Droits d'inscription et scolarité	416 982	2,59%	412 520	2,67%
Vente de biens et services	357 292	2,22%	445 254	2,88%
Locations	155 729	0,97%	156 743	1,01%
Autres revenus	13 413	0,08%	12 095	0,08%
Produits d'intérêts	784	0,00%	283	0,00%
Total des revenus	**16 124 341**	**100,00%**	**15 471 793**	**100,00%**
Charges				
Salaires et avantages sociaux - Enseignants	8 473 480	52,55%	7 781 048	50,29%
Salaires et avantages sociaux - Autres personnels	4 609 226	28,59%	4 165 619	26,92%
Communications et informations	544 047	3,37%	654 683	4,23%
Fournitures et matériel	581 749	3,61%	641 025	4,14%
Services, honoraires et contrats, locations	1 463 994	9,08%	1 466 654	9,48%
Autres dépenses	119 679	0,74%	106 543	0,69%
Frais d'intérêts sur les emprunts à court terme	55 974	0,35%	48 319	0,31%
Total des charges	**15 848 149**	**98,29%**	**14 863 891**	**96,07%**
Excédent des produits par rapport aux charges	**276 192**	**1,71%**	**607 902**	**3,93%**

Fonds de fonctionnement - Bilan au 30 juin

	2014	2013
Actif		
Encaisse	573 478	526 110
Espèces, effets en main, dépôts en circulation	1 166	58 276
Débiteurs	980 530	792 926
Subventions à recevoir - Court terme	373 414	443 662
Avances interfonds	-	51 817
Frais payés d'avance	120 678	42 166
Total - Actif à court terme	**2 049 266**	**1 914 957**
Subventions à recevoir - Long terme	395 977	395 977
Immobilisations et constructions en cours	-	-
Autres actifs à long terme	-	-
Total - Actif à long terme	**395 977**	**395 977**
Total de l'actif	**2 445 243**	**2 310 934**
Passif		
Chèques en circulation	174 017	171 208
Emprunts à court terme	-	-
Créditeurs	2 280 757	2 088 074
Apports reportés	245 769	321 275
Revenus reportés	258 456	242 890
Dus interfonds	29 601	-
Versement à court terme de la dette LT	-	-
Total - Passif à court terme	**2 988 600**	**2 823 447**
Dette à long terme	-	-
Apports reportés	-	-
Total - Passif à long terme	**-**	**-**
Total du passif	**2 988 600**	**2 823 447**
Solde (insuffisance) de fonds	**(543 357)**	**(512 513)**
Total du passif et du solde de fonds	**2 445 243**	**2 310 934**

Fonds des immobilisations - Bilan au 30 juin

	2014	2013
Actif		
Encaisse	362 307	60 512
Espèces, effets en main, dépôts en circulation	-	-
Débiteurs	664	6 365
Subventions à recevoir - Court terme	87 660	1 539 799
Avances interfonds	29 601	-
Frais payés d'avance	1 824	72
Total - Actif à court terme	**482 056**	**1 606 748**
Subventions à recevoir - Long terme	4 283 743	3 865 731
Immobilisations et constructions en cours	28 617 973	29 045 106
Autres actifs à long terme	208 350	229 185
Total - Actif à long terme	**33 110 066**	**33 140 022**
Total de l'actif	**33 592 122**	**34 746 770**
Passif		
Chèques en circulation	130 673	53 511
Emprunt à court terme	2 000 000	900 000
Créditeurs	70 174	145 103
Apports reportés	-	-
Intérêts courus	87 660	140 229
Dus interfonds	-	51 817
Versement à court terme de la dette LT	1 731 335	4 361 128
Total - Passif à court terme	**4 019 842**	**5 651 788**
Dette à long terme	26 634 930	26 319 729
Apports reportés	386 641	411 620
Total - Passif à long terme	**27 021 571**	**26 731 349**
Total du passif	**31 041 413**	**32 383 137**
Solde de fonds	**2 550 709**	**2 363 633**
Total du passif et du solde de fonds	**33 592 122**	**34 746 770**

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2013

Monsieur Guy Allard	-	Représentant des groupes socioéconomiques
Madame Geneviève Beauséjour	-	Représentante du personnel enseignant
Madame Joanne Bergeron	-	Représentante - Entreprises de la région œuvrant dans les secteurs liés aux programmes techniques - Vice-présidente du conseil d'administration - Membre du comité exécutif
Madame Manon Bernard	-	Représentante des groupes socioéconomiques
Monsieur Louis Bossé	-	Représentant des parents - Président du conseil d'administration - Membre du comité exécutif
Monsieur Guyaume Bouffard-Bessette	-	Représentant des étudiants – Programmes techniques
Monsieur Denis Brousseau	-	Représentant – Commissions scolaires
Madame Stéphanie Dubé	-	Représentant des titulaires d'un DEC préuniversitaire
Monsieur Jacques Guèvremont	-	Représentant du personnel enseignant - Membre du comité exécutif
Monsieur Richard Harnois	-	Directeur des études - Membre du comité exécutif
Monsieur Robert Legros	-	Représentant – établissement d'enseignement de niveau universitaire
Madame Karine Lord	-	Représentante du personnel professionnel
Monsieur Carl Mousseau	-	Représentant des titulaires d'un DEC technique
Monsieur Richard Reid	-	Représentant des partenaires du marché du travail
Monsieur Christian Roy	-	Directeur général - Président du comité exécutif
Madame Caroline Séguin	-	Représentante du personnel de soutien
Monsieur Patrice Simard	-	Représentant des parents - Membre du comité exécutif
Monsieur Roland Ye	-	Représentant des étudiants – Programme d'études préuniversitaires

MEMBRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES 2013-2014

1. Richard Harnois, directeur des études
2. Charles Létourneau, directeur adjoint des études / Activités d'enseignement
3. Nathalie Julien, directrice adjointe des études / Registrariat, organisation et cheminement scolaires
4. Jacques Caron, directeur adjoint des études / Vie étudiante, soutien à l'apprentissage et bibliothèque
5. Elfée Saint-Laurent/Alexandre Rodrigue-Witchel, coordination du département / Sciences de la nature
6. Sylvain Benoît, coordonnateur du département / Sciences humaines (Automne 2013)
7. Pascal Gagné, coordonnateur du département / Sciences humaines (Hiver 2014)
8. Pierre Sidaoui, coordonnateur du département / Arts et Lettres
9. Isabelle Provost, coordonnatrice du département / Microélectronique et robotique (TSO)
10. Geneviève Beauséjour, coordonnatrice du département / Techniques de comptabilité et de gestion
11. Luc Chapleau, coordonnateur du département / Techniques de l'informatique
12. Michel Fafard, coordonnateur du département / Technologie de la production pharmaceutique
13. Anne Fearnley, coordonnatrice du regroupement de Mathématiques
14. Frédéric D'Anjou, coordonnateur du regroupement de Français
15. Serge Lainey, coordonnateur du regroupement d'Éducation à la santé physique
16. François Lett, coordonnateur du regroupement de Philosophie (Automne 2013)
17. Yves Jalbert, coordonnateur du regroupement de Philosophie (Hiver 2014)
18. Mark Hegins, coordonnateur du regroupement de Langues modernes
19. Catherine Villard, aide pédagogique individuelle / Registrariat, organisation et cheminement scolaires
20. Debby Ann Philie, conseillère pédagogique / Activités d'enseignement
21. Sylvie Labossière, conseillère pédagogique / Formation continue
22. Martin Carpentier, technicien en travaux pratiques / Activités d'enseignement (Automne 2013)
23. Keith Forcier, technicien en travaux pratiques / Activités d'enseignement (Hiver 2014)
24. Catherine Veilleux/Roxanne Maltais, étudiantes, secteur préuniversitaire
25. Fabrice Girard, étudiant, secteur technique

PRIX ET BOURSES : 2013-2014

Médaille académique du Gouverneur général 2013-2014	Guillaume Richard (Sciences de la nature)
Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec 2014	Anne-Catherine Caron (Arts et Lettres) Jiachen Liang (Sciences de la nature)
Prix Gérald-Godin 2014	Alexandria Stoyanova (Sciences humaines)
Prix Pauline-Julien 2014	Anne-Catherine Caron (Arts et Lettres)
Bourses de la Caisse populaire Sainte-Geneviève de Pierrefonds et de la Fondation du Cégep Gérald-Godin 2014	Ka Hei Chu (Microélectronique et robotique) Marie-Joëlle Lauzier (Arts et Lettres) Héloïse Gingras (Sciences de la nature) Shawn Gambino (Sciences humaines) Noor Abou El-Oon (Technologie de la production pharmaceutique) Alexandra Goulet (Techniques de comptabilité et de gestion) Chun Hei Chu et Louis-Pierre Pagé (Techniques de l'informatique) Sara Aref (Formation continue) Diane Bergeron (Formation continue
Bourses de la Fondation du Cégep Gérald-Godin 2014	<u>Bourses d'entrée</u> : Alex Turner (Techniques de comptabilité et de gestion) Dominic Talbot (Microélectronique et robotique) Wen Bo Yu (Techniques de l'informatique) Thomas Coallier (Technologie de la production pharmaceutique) <u>Bourse Progrès et engagement</u> : Samuel Poirier-Rousseau (Arts et Lettres) <u>Bourse Odyssée méditerranéenne :</u>

	Tania Pratte-Lajoie (Sciences humaines) <u>Bourse Persévérance et détermination :</u> Sarah Julien (Sciences de la nature)
Bourses du syndicat des professeurs du Cégep Gérald-Godin 2014	Sarah Julien (Sciences de la nature) Samuel Allard (Sciences humaines) Élise Pham Minh (Arts et Lettres) Maria Cristiana Moreira Rocha (Technologie de la production pharmaceutique) Guyaume Bouffard-Bessette (Techniques de comptabilité et de gestion) Ka Hei Chu (Microélectronique et robotique) Laurent O'Donoughue (Techniques de l'informatique)
Bourse de la Fondation Desjardins-Sport-Études	Xavier Grenier-Talavera (Sciences de la nature)
Concours Chapeau les filles 2013-2014 – Volet régional collégial	Léonore Jean-François (Microélectronique et robotique)
Bourse de la Fondation des comptables professionnels agréés du Québec	Alexandra Goulet (Techniques de comptabilité et de gestion)
Bourse et Prix reconnaissance de PharmaBio Développement	Cloé Mallette (Technologie de la production pharmaceutique)
Concours Philosopher 2013	Laurence Bertrand et Isabelle Carrier (Sciences humaines)
Concours CRÉE TA VILLE – Volet collégial-universitaire – 1er prix	Ka Hei Chu (Microélectronique et robotique)
Concours CRÉE TA VILLE – Volet collégial-universitaire – 2e prix	Michael Calamuso (Microélectronique et robotique)
Concours de vulgarisation scientifique 2014 (Mention spéciale)	Sarina Lalla (Sciences de la nature)
Concours de vulgarisation scientifique 2014 (1re lauréate)	Catherine Meek (Sciences humaines)

Concours de vulgarisation scientifique 2014 (2e lauréate)	Marianne Renaud Robitaille (Sciences humaines)
Concours de vulgarisation scientifique 2014 (3e lauréat)	Samuel Allard (Sciences humaines)
Soirée des God'Arts 2014 – Prix du public et Prix du jury en cinéma et Mentions spéciales des disciplines de Philosophie et d'Éducation à la santé physique	Anne-Catherine Caron, Marie-Joëlle Lauzier, Geneviève Nadeau et Marie-Laurence Moran (Arts et Lettres)
Soirée des God'Arts 2014 – Prix du jury en Histoire de l'art et Mention spéciale en Littérature	Marie-Ève Brodeur (Arts et Lettres)
Soirée des God'Arts 2014 – Mention spéciale du jury en Histoire de l'art	Audrey Lapointe (Arts et Lettres)
Soirée des God'Arts 2014 – Prix du public en Histoire de l'art	David Marcille, Maude Parent et Julie Martel (Arts et Lettres)
Soirée des God'Arts 2014 – Prix du public et Prix du jury en Communication	Édouard Rouleau, Simon-Pierre Giguère et Simon Labelle (Arts et Lettres)
Concours du Club Photo – 1er prix	Sarah-Jeanne Turgeon (Sciences humaines)
Bourse Méritas 2014 de l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)	Mike Boutin (Microélectronique et robotique)
Compétition de robotique CRC 2014 – 3e pour Contenu journalistique sr et recrue de l'année catégories design du robot et site Web	Luis Maurice Aissi, Mike Boutin, Alexandro Crea, Samuel Croteau, Léonore Jean-François, Ken Koupa, Spencer Mergueditchian, Andrei Romanov, Bradley How, Alexandre Linteau, Antoine Martial-Dallaire et Dominic Talbot (Microélectronique et robotique), Baker Th Rashed Al-Meshhadany (Sciences de la nature) et Jodelle Peralta (Techniques de l'informatique)
Expo-Sciences 2014 – Prix de la valeur scientifique – 1re place	Alexandre Desmarais, Vincent Leduc, Antoine Sylvestre Bouchard et Édouard Tremblay (Sciences de la nature)
Expo-Sciences 2014 – Prix de la valeur scientifique – 2e place	Alexis Gougeon, Jiachen Liang, Guillaume Richard et Guilenne Toro (Sciences de la nature)
Expo-Sciences 2014 – Prix des étudiants de 1re année – 1re place	Marianne Chamberland, Daphnée Dubé, Stéphanie Guay, Sarah Francoeur et Maxime Thiboutôt (Sciences de la nature)

Expo-Sciences 2014 – Prix des étudiants de 1re année – 2e place	Baker Al-Meshhadany, Elias El-Tayar, Peter Said, Ahmed Hmouz et Marc Hanna (Sciences de la nature)
Concours *Sciences on tourne 2014!* - Finale nationale – Prix de la communication	Mike Boutin et Ka Hei Chu (Microélectronique et robotique)
Concours *Sciences on tourne 2014!* - Finale nationale – Bourse ÉTS	Mike Boutin (Microélectronique et robotique)
Concours local *Sciences on tourne 2014!* – Prix de l'ingéniosité	Alexis Galand, Maximilien Morais, Lucas Tremblay-Roberge et Mathieu Ouellet (Sciences de la nature)
Cégeps en spectacle 2014 – Finale locale – 1er Prix	Judy Jamous (Sciences de la nature)
Cégeps en spectacle 2014 – Finale locale – Prix « Coup de cœur » du public	Sarina Lalla (Sciences de la nature) et Joey Rodrigue (Technologie de la production pharmaceutique)
Simulation boursière Bourstad – classement local (1re position)	Maxime Baril (Techniques de comptabilité et de gestion)
Simulation boursière Bourstad – classement local (2e position)	Émile Richer (Sciences de la nature)
ÉTS – Bourses du Fonds de développement	Jean-Nicola Blanchet (diplômé en 2010), Caroline Briand (diplômée en 2013), Alexandre Millette (diplômé en 2010) et Cydrick Trudel (diplômé en 2013), en Techniques de l'informatique
ÉTS – Bourses du Fonds de développement	Carl Ghilarducci (diplômé en 2010) et Antoine Langevin (diplômé en 2012) en Microélectronique et robotique

LISTE DES RETRAITÉS : 2013-2014

T.H. Penny Benarrosh, enseignante en français	10 janvier 2014
Marie-Paule Dandurand, enseignante en mathématique	10 janvier 2014
Chantal Leclerc, enseignante en mathématique	14 juin 2014

FONDATION DU COLLÈGE GÉRALD-GODIN

En octobre avait lieu la cinquième édition du *Vins et fromages* de la Fondation sous la présidence d'honneur de Martin Brunelle, vice-président principal du Grand Montréal, Mouvement Desjardins. L'événement-bénéfice a permis d'amasser plus de 19 000 $ qui serviront à soutenir les étudiants, que ce soit sous forme de bourses ou d'appui à une multitude de projets qui leur sont destinés.

Notons qu'à la cérémonie officielle de remise des diplômes, la Caisse populaire Sainte-Geneviève de Pierrefonds et la Fondation ont octroyé des bourses de 1000 $ à des finissants émérites de chacun des sept programmes d'études du secteur régulier et à deux diplômés de la formation continue. Lors du même événement, la Fondation a décerné les prix Gérald-Godin et Pauline-Julien à des finissants pour leur engagement et leur créativité remarquables. De plus, une bourse de 500 $ a été remise à chacun des deux étudiants qui ont reçu la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Préambule

Les présentes règles d'éthique et de déontologie sont adoptées en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévalent, en cas de conflit, sur les dispositions du présent code.

1. Définitions

Dans le présent Code, les mots suivants signifient :

- Administrateur : membre du conseil d'administration du Collège;
- Administrateur membre du personnel : le directeur général, le directeur des études ainsi que les deux enseignants, le professionnel et l'employé de soutien respectivement élus par leurs pairs à titre d'administrateur;
- Code : code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Collège : le Collège Gérald-Godin;
- Intérêt : ce qui importe, ce qui est utile, avantageux.

2. Objet

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Collège en vue :

- D'assurer que les décisions prises par les administrateurs servent essentiellement les intérêts du Collège;
- D'assurer la confiance du public dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Collège;
- De permettre aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité au mieux de la réalisation de la mission du Collège.

3. Champ d'application

Tout administrateur est assujetti aux règles du Code. De plus, la personne qui cesse d'être administrateur est assujettie aux règles prévues à l'article 5.2 du Code.

4. Devoirs généraux des administrateurs

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi au mieux de l'intérêt du Collège et de la réalisation de sa mission. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable et responsable.

5. Obligations des administrateurs

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions :

- Respecter les obligations que la Loi, la Charte constitutive du Collège et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Collège;

- Éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel, celui de ses proches, ou l'intérêt du groupe ou de la personne qui l'a élu ou nommé et les obligations de ses fonctions d'administrateur;

- Agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;

- Ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Collège;

- Ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions; l’annexe A fait partie intégrante du présent code, il indique les règles d’application de cette obligation des membres du conseil;

- Ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;

- Ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne;

- N'accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et de valeur minime.

5.2 La personne qui cesse d'être administrateur doit, dans l'année suivant la fin de son mandat d'administrateur :

- Se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures d'administrateur;

- Ne pas agir en son nom personnel ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle le Collège est partie (cette règle ne s'applique pas à l'administrateur membre du personnel du Collège en ce qui concerne son contrat de travail);

- Ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Collège à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public.

6. Rémunération des administrateurs

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur du Collège. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Collège, à l'exception du remboursement de certaines dépenses autorisées par le conseil d'administration.

Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

7. Règles en matière de conflit d'intérêts

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêts et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujetti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Collège.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un tel avantage indu à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérés comme des situations de conflit d'intérêts :

a) La situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;

b) La situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Collège;

c) La situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Collège;

d) La situation où un administrateur accepte un présent ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite ou qui souhaite traiter avec le Collège, à l'exception des cadeaux d'usage de peu de valeur;

e) Les situations de conflit d'intérêts peuvent avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence ou au pouvoir;

f) Les situations de conflit d'intérêts qui ont trait à l'argent sont notamment celles relatives aux avantages directs, cadeaux ou marques d'hospitalité ainsi qu'aux relations contractuelles entre le Collège et une organisation extérieure dans laquelle l'administrateur possède un intérêt direct ou indirect;

g) Les situations qui ont trait à l'information sont notamment celles relatives au respect de la confidentialité ou à l'utilisation de l'information à des fins personnelles;

h) Les situations qui ont trait à l'influence sont notamment celles relatives à l'utilisation des attributions de sa charge d'administrateur pour infléchir une décision ou obtenir directement ou indirectement un bénéfice à son propre avantage ou à celui d'un tiers;

i) Les situations qui ont trait au pouvoir sont notamment celles relatives à l'abus d'autorité, le fait de se placer dans une situation de vulnérabilité ou de porter atteinte à la crédibilité du Collège en ayant un comportement incompatible avec les exigences de sa fonction.

7.3 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs membres du personnel

Outre les règles établies à l'article 7.2 du Code, l'administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Ces dispositions législatives ainsi que les règles d'interprétation apparaissant à l'annexe B font partie intégrante du présent Code.

7.4 Déclarations d'intérêts

Dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du présent Code ou dans les trente (30) jours suivant sa nomination, l'administrateur doit compléter et remettre au directeur général une déclaration des intérêts qu'il a à sa connaissance dans une entreprise pouvant faire affaires ou ayant fait affaires avec le Collège et divulguer, le cas échéant, toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts pouvant le concerner. Cette déclaration doit être complétée annuellement, à la première réunion de l'année du conseil, par tous les administrateurs. Une copie de cette déclaration sera disponible auprès du conseiller en déontologie pour les membres du conseil d'administration.

Outre cette déclaration d'intérêt, l'administrateur doit divulguer toute situation de conflit d'intérêts de la manière et dans les cas prévus au premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

7.5 Interdictions

Outre les interdictions pour les situations de conflit d'intérêts prévues aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, l'administrateur qui est en situation de conflit d'intérêts à l'égard d'une question discutée au conseil d'administration a l'obligation de se retirer de la séance du conseil pour permettre que les délibérations et le vote se tiennent hors la présence de l'administrateur et en toute confidentialité.

7.6 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de voter à une réunion du conseil. Lorsqu'une proposition est reçue par l'assemblée, le président du conseil doit, après avoir entendu le cas échéant les représentations des administrateurs, décider quels sont les membres habilités à délibérer et à voter. Le président a le pouvoir d'intervenir pour qu'une personne s'abstienne de voter et pour que cette dernière se retire de la salle où siège le conseil. La décision du président est finale. Le président du conseil informe le conseil de toute situation de conflit d'intérêts portée à sa connaissance.

8. Conseiller en déontologie

Une personne nommée annuellement à la dernière réunion de l'année par le conseil d'administration agit comme conseiller en déontologie. Cette dernière est chargée :

- D'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- De conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- De faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au conseil d'administration;
- De faire publier dans le rapport annuel que le Collège s'est doté d'un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs disponible sur le site Web du Collège.

9. Conseil de discipline

9.1 Le conseiller en déontologie saisit le conseil d'administration de toute plainte ou de toute autre situation d'irrégularité en vertu du Code ainsi que des résultats de son enquête.

9.2 Le conseil d'administration ou le comité constitué par le conseil à cette fin siège comme conseil de discipline et décide du bien-fondé de la plainte et de la sanction appropriée, le cas échéant.

9.3 Le conseil de discipline notifie à l'administrateur les manquements reprochés et l'avise qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil de discipline et, sur demande être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés et à la sanction appropriée.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

9.5 Le conseil de discipline qui conclut que l'administrateur public a contrevenu à la Loi ou au Code impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

10. Entrée en vigueur

Le présent Code entre en vigueur le 13 septembre 2005.

ANNEXE

Annexe A-

RÈGLES RELATIVES À LA DIVULGATION ET À LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS ET D'INFORMATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Objet

Les règles du présent titre ont pour objet de concilier l'obligation de transparence du conseil d'administration avec l'obligation de discrétion des administrateurs.

2. L'accessibilité et la diffusion des documents du conseil d'administration

En principe ont un caractère public les documents suivants :

- Le projet d'ordre du jour du conseil d'administration;
- Le procès-verbal, une fois adopté par le conseil d'administration;
- Et, après adoption du procès-verbal, les documents d'appoint relatifs à une question traitée par le conseil d'administration.

Nonobstant la règle énoncée ci-dessus, le conseil d'administration peut exceptionnellement déclarer confidentiel un document du conseil d'administration et en restreindre l'accès, sauf pour un administrateur :

- Lorsqu'il s'agit d'un document qui se rapporte à une séance ou à une partie de séance que le conseil d'administration décrète confidentielle pour des motifs d'intérêt public;

- Lorsqu'il s'agit d'un document dont l'accès en tout ou en partie doit ou peut être restreint en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Les documents de caractère public qui ne sont pas touchés par une déclaration de confidentialité du conseil d'administration sont accessibles dans les meilleurs délais, sur demande et moyennant paiement des coûts de reproduction.

3. L'obligation du membre de préserver la confidentialité d'un document

Lorsqu'un document du conseil d'administration n'est pas encore devenu accessible ou lorsqu'exceptionnellement l'accès à un document du conseil d'administration est restreint, l'administrateur est assujetti à l'obligation d'en préserver la confidentialité.

4. La divulgation des décisions du conseil d'administration

Les décisions du conseil d'administration ont un caractère public. Il revient à la personne qui en a la responsabilité d'en assurer la diffusion et à l'accessibilité en respectant les règles du présent Code et les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

5. Le caractère des délibérations du conseil d'administration

Les délibérations du conseil d'administration ont un caractère public.

Les sujets traités par le conseil d'administration ont un caractère public à l'exception des sujets traités lors d'un huis clos décrété par le président du conseil. Ces derniers doivent demeurer confidentiels.

Annexe B -

En matière d'éthique et de déontologie, les administrateurs membres du personnel du Collège sont également régis par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. De plus, le directeur général et le directeur des études sont également régis par l'article 20.1 de cette loi. Ces dispositions législatives se lisent comme suit :

> *12 ...*
>
> *En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*
>
> *Le deuxième alinéa s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général et le directeur des études, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.*
>
> *20.1. Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du collège. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.*

A) Article 12

En vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, un administrateur membre du personnel est en situation de conflit d'intérêts lorsqu'il s'agit de voter sur toute question portant sur les points suivants :

- Son lien d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail;
- Le lien d'emploi, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail de la catégorie d'employés à laquelle il appartient;
- La rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. Cependant, le directeur général peut toujours voter sur toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés.

Dans ces cas, l'administrateur membre du personnel doit :

- S'abstenir de voter;

- Après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la salle du conseil pendant la durée des délibérations et du vote.

Par ailleurs, le législateur n'ayant pas répété l'expression « lien d'emploi » au dernier alinéa de l'article 12, les administrateurs membres du personnel peuvent voter sur toute question concernant le lien d'emploi d'un membre du personnel d'une autre catégorie d'employés.

Enfin, pour les fins d'application de l'article 12, les expressions suivantes signifient :

- Lien d'emploi : Toute question relative à l'engagement, la nomination, le congédiement, le licenciement ainsi que le renouvellement ou la résiliation de mandat.

- Catégorie d'employés : Les employés de soutien, les professionnels, les enseignants, les cadres et les hors cadres constituent les cinq catégories d'employés du réseau d'enseignement collégial.

- Condition de travail : Tout ce qui est en rapport avec le contrat de travail, tout ce qui touche l'emploi et tout ce qui encadre la prestation de services. Les conditions de travail sont un ensemble de faits et circonstances qui se rapportent à la prestation de travail, qui l'entourent ou l'accompagnent et qui affectent le contrat de travail entre l'employeur et l'employé.

B) Article 20

Les règles énoncées à l'article 20.1 sont plus exigeantes que celles applicables aux autres administrateurs. Ces derniers, en vertu du premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, peuvent continuer à siéger au conseil s'ils ont un intérêt dans une entreprise faisant affaires avec le Collège pourvu que, lors de la décision du conseil concernant cette entreprise, ils aient dénoncé leur intérêt et qu'ils se soient retirés de la séance du conseil lors des délibérations et du vote et qu'en aucun temps ils aient tenté d'influencer la décision du conseil. Dans le cas du directeur général et du directeur des études, la situation est différente. Si le Collège a conclu un contrat avec une entreprise dans laquelle ils ont un intérêt, ils peuvent être déchus de leurs fonctions au Collège, et ce, même s'ils n'ont pas participé à la prise de décision ou tenté d'influencer cette décision.

La loi prévoit cependant une exception pour ces hors cadres. La déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, à la condition qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence.

Annexe C-

Le premier alinéa de l'article 12 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel édicte :

> 12. *Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.*
>
> *…*

Cet article s'applique à tous les membres du conseil d'administration à l'exclusion du directeur général et du directeur des études. Quant à ces derniers, ils sont régis par l'article 20.1 et par les deuxième et troisième alinéas de l'article 12 de la Loi sur les collèges.

Ce premier paragraphe de l'article 12 vient réitérer le principe à l'effet qu'un membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts. Lorsque le Collège doit prendre une décision, « les intérêts directs ou indirects » de l'administrateur dans une entreprise ne doivent pas entrer en conflit d'intérêts du Collège. Le terme entreprise n'est pas défini à la Loi. Par ailleurs, le Code civil du Québec nous en donne, à son article 1525, une définition :

> *« Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services. »*

Cette disposition législative ne fait aucune distinction entre les différentes formes juridiques que peut prendre une entreprise. Elle exige uniquement que l'entreprise poursuive « une activité économique organisée à caractère commercial ou non ». Par conséquent, il peut s'agir d'une corporation publique ou privée, d'une compagnie à but lucratif ou sans but lucratif, d'une société civile ou commerciale, d'un artisan ou d'un travailleur autonome.

L'article 12 de la Loi fait obligation au membre du conseil, à l'exception du directeur général et du directeur des études, de dénoncer par écrit au directeur général le conflit d'intérêts, sous peine de déchéance de sa charge. De plus, ce membre du conseil ne peut voter et doit se retirer de la séance du conseil pour la durée des délibérations et du vote. Le membre du conseil devra donc se retirer de la salle où le conseil siège jusqu'à ce que ce dernier ait pris sa décision.

En outre, le membre du conseil qui est en situation de conflit d'intérêts ne peut, en aucun temps, et non uniquement lors des réunions du conseil, tenter d'influencer la décision du conseil concernant l'entreprise dans laquelle il a un intérêt.

Le membre du conseil qui omet de dénoncer son intérêt et qui participe au vote, ou encore qui dénonce son intérêt, mais qui tente d'influencer la décision du conseil ou ne se retire pas de la

séance du conseil pour la durée des délibérations, pourrait être déchu de sa charge d'administrateur. Par ailleurs, un collège peut toujours octroyer un contrat à une entreprise dans laquelle un membre du conseil a un intérêt. Cet administrateur ne pourra alors être déchu de sa charge s'il a dénoncé cet intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et au vote et n'a pas tenté d'influencer le conseil.

Au cours de l'année 2013-2014, le conseiller en déontologie, chargé de l'application du *Code d'éthique et de déontologie*, n'a été saisi d'aucune plainte ou situation d'irrégularité.

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN : 978-2-9811044-5-8

ISSN : 1481-9929